



**HAL**  
open science

## École doctorale de droit comparé ED 249

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de droit comparé ED 249. 2009, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. hceres-02035422

**HAL Id: hceres-02035422**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035422v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n°249  
"Ecole doctorale de droit  
comparé"  
de l'Université Paris 1 – Panthéon  
Sorbonne



mai 2009

## Contexte général

L'ED de Droit comparé de l'Université de Paris 1, est la seule école doctorale française de droit comparé. C'est une école monosite et pluridisciplinaire : droit privé/droit public/histoire/anthropologie. Elle entretient des liens étroits avec l'UMR de Droit comparé et avec divers laboratoires, tels que le LADEF (Laboratoire d'économie francophone), le CEMAF (Centre d'études des marchés africains), le centre d'histoire des droits communs et le laboratoire d'anthropologie juridique, ce rassemblement offrant un champ très large de comparaison. S'intéressant au droit comparé, elle a par nature une vocation pluridisciplinaire : Droit anglo-américain des affaires, droit économique francophone, anthropologie du droit, droit public européen. Cependant, les recherches de droit pénal comparé et de politique criminelle comparée y occupent une place prépondérante, pour des raisons historiques et correspondent à un grand nombre de thèses.

Le comité de visite a été accueilli par la directrice et le co-directeur de l'école, mais aussi par nombre de personnalités du conseil scientifique, de représentants de l'université et de l'administration, et de collègues enseignants-chercheurs. En outre, de nombreux doctorants (21) ont été entendus venant d'horizons très différents (droit public, anthropologie, pénal, histoire...). Le sentiment des membres du comité de visite a été celui d'une préparation très rigoureuse et attentive de la rencontre. La qualité des documents remis avant la réunion et au cours de celle-ci ont montré l'intérêt porté à cette visite.

## Constats

- Administration et moyens de l'ED

La gouvernance de l'ED est très réfléchie et un intérêt certain est porté au fonctionnement de l'école par ses directeurs. Cependant, les locaux qui lui sont attribués demeurent trop étroits (8 m<sup>2</sup> rue Malher) et l'université ne lui apporte aucun soutien informatique.

Son budget annuel est de 20.000 €.

L'ED bénéficie des services d'une chargée de mission, très active et motivée, mais à mi-temps seulement.

L'ED gère une bibliothèque de qualité où une permanence est assurée par les doctorants et où ils peuvent laisser des documents.

- Bilan quantitatif

L'école doctorale de droit comparé réunit 40 professeurs, 6 MCF et 3 chercheurs CNRS. Aucun membre n'est titulaire de la PEDR ou membre de l'IUF. Elle encadre 205 étudiants et s'appuie sur 8 masters 2. Elle répond à de nombreuses demandes d'étudiants étrangers (37) provenant des continents européen, américain et asiatique.

24 thèses sont en co-tutelle.

- Encadrement et suivi

L'encadrement des étudiants est excellent. Des questionnaires leur sont envoyés régulièrement pour répondre à leurs attentes, des informations leurs sont diffusées et tous les mois et demi un doctorant présente sa thèse en cours.



Cependant, l'encadrement des thèses est effectué par un petit nombre de professeurs qui s'occupent d'un grand nombre de doctorants (25 thèses pour les deux professeurs pénalistes). Les directives du conseil scientifique limitant le nombre de thèses par encadrant sont peu suivies. La durée des thèses est de 4 à 6 ans. Leur renouvellement est « contrôlé, mais quasi-automatique ». Il faut noter l'impossibilité d'encadrer les thèses en anthropologie et la faible part de l'histoire du droit dans l'activité de l'école.

Les directeurs de L'ED regrettent une faible participation des étudiants aux doctoriales et le coût élevé du « dernier chapitre de la thèse ».

Ils reconnaissent que le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs est difficile et pourrait être amélioré, car beaucoup d'étudiants étrangers repartent dans leur pays d'origine et ne donnent pas de nouvelles. C'est par le vecteur des associations d'étudiants que remonte l'essentiel des informations. Mais le souci de connaître le devenir des docteurs est évident.

- Financement des thèses

La plupart des thèses sont auto-financées par les doctorants. Environ 15 % bénéficient d'allocations ou de postes d'ATER. Certains étudiants reçoivent des bourses de l'AUF, de Cachan ou bénéficient de co-tutelles. Pas de thèses CIFRE.

Les financements par des organismes étrangers sont assez mal connus.

Une aide à la mobilité de 300 € peut être accordée aux doctorants.

- Formation

Une grande disponibilité et détermination des professeurs pour accompagner les étudiants dans leur parcours de doctorants sont aisément perceptibles. Une lettre de l'ED de droit comparé leur est régulièrement adressée. Des stages « de pose de voix » sont organisés ainsi que des séminaires d'insertion, un stage de « conventions sociales » et de recherche documentaire. Les étudiants peuvent assister à des conférences sur des thèmes variés. Une revue « Jurisdoctoria » a été créée. Les étudiants peuvent suivre un séminaire inter-doctoral et rencontrer d'autres étudiants relevant par exemple de l'ED de droit public. Des interventions orales sur le sujet de thèse sont prévues, mais en l'absence du directeur de thèse.

Le séminaire bi-annuel de Goutelas-en-Forez réunit en moyenne 35 étudiants.

L'ED ne délivre pas d'ECTS.

- Ouverture nationale et internationale

L'ouverture nationale est évidente si l'on en juge par la composition du conseil scientifique et son ouverture internationale est de l'essence même de l'ED de droit comparé.

Projet 

L'ED de Droit comparé souhaite dans l'avenir améliorer le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants et assurer le renouvellement des chercheurs approchant de l'âge de la retraite.

## Conclusion

### ● Points forts :

- L'ED de droit comparé de l'Université de Paris 1 est une bonne école doctorale. Son mode de fonctionnement est conforme aux exigences légales.
- L'implication de certains enseignants-chercheurs est très forte. L'équipe est soudée, motivée et dynamique.
- Les doctorants sont nombreux et d'un bon niveau. Ils sont fortement associés au fonctionnement de l'équipe : collège franco-allemand, journée de la jeune recherche en droit comparé, publications collectives, lettre mensuelle de l'ED.
- L'équipe scientifique est nombreuse et de qualité. L'école doctorale bénéficie d'un bon adossement à l'UMR de droit comparé et à de nombreux laboratoires.
- Le conseil scientifique de l'école paraît fortement impliqué dans ses activités.

### ● Point faible :

- Insuffisance de moyens, en termes de locaux et de personnel, qui ne permet pas à l'école de développer une véritable politique d'encadrement et surtout d'insertion des doctorants.

### ● Commentaire et recommandations :

Il pourrait être envisageable :

- De clarifier le périmètre de l'ED, car de nombreuses thèses de droit comparé sont rattachées à l'ED de droit privé et de diversifier les sujets de thèses, l'empreinte du droit pénal demeurant dominante.
- De laisser une certaine liberté aux étudiants qui sont issus du master de droit comparé d'accéder à d'autres écoles.
- De recenser tous les modes de financement des thèses.
- D'essayer de perfectionner le suivi des docteurs.

## Notation

● Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A+

● Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A

● Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A

● Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A



# Observations du président



Pas d'observations transmises par l'établissement.